

**SÉANCE DU 9 MARS 2023**

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le  
14. 03.2023

**23-03-043**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 02 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

**Absents :**

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DES ÉCHANGES SCOLAIRES AVEC LA VILLE JUELLE DE LOGRONO - ANNÉE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 28 juin 2022,

Vu la délibération de la ville de Libourne en date du 12 décembre 2022 portant validation de la nouvelle méthode de calcul des tarifs échanges scolaires dans le cadre du jumelage,

Considérant que cette méthode de calcul s'applique à tous les échanges scolaires proposés par la ville de Libourne dans le cadre du jumelage,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- crée les tarifs suivants pour le séjour à Logrono en 2023

Tranches de quotient	Tarifs Logrono 2023
inférieur à 400	34 €
de 400 à 599	51 €
600 à 799	69 €
800 à 999	86 €
1000 à 1199	103 €
1200 à 1399	120 €
1400 à 1599	137 €
1600 à 1799	155 €
1800 à 1999	172 €
> = à 2000 € et hors Libourne	187 €

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 13.03.2023  
et de la publication, le  
Faill à Libourne 14.03.2023

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

